

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 273

présenté par

M. Le Fur

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Il est chargé de préserver les formes de chasses traditionnelles, notamment la vénerie ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement est de confier à l'office la mission de préserver les formes traditionnelles de chasse y compris la vénerie.

La vénerie française compte 400 équipages, 10 000 pratiquants. Au coeur des territoires, elle contribue à la préservation du patrimoine naturel et des espaces remarquables. Elle doit, comme les autres formes traditionnelles de chasse être préservée.